
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 3 décembre 1952. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a adopté les grandes lignes du rapport pour avis de M. Rochereau sur le projet de loi (n° 554, année 1952) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Finances et Affaires économiques. — III. — Affaires économiques).*

Le rapporteur fera porter plus particulièrement ses observations sur l'insuffisance des crédits prévus en matière de statistiques, sur la situation défavorable de notre commerce extérieur et les mesures propres à y remédier.

La commission a ensuite poursuivi l'examen, en première lecture, de l'avant-rapport de M. Bardon-Damarzid sur le projet de loi (n° 436, année 1952) organisant le contrôle des ententes économiques et assurant la liberté de la production et du commerce.

Elle a adopté les articles 15 à 19 du texte proposé par son rapporteur, relatifs aux sanctions.

La commission a repris l'examen de l'article premier qui avait été réservé au cours d'une précédente séance. Après une large discussion à laquelle ont pris part, outre le rapporteur, MM. Brousse, Cordier, Durieux, Enjalbert et le Président, il a été décidé de renvoyer à une séance de l'après-midi la suite de l'examen de cet article.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a achevé l'examen de l'article premier proposé par M. Bardon-Damarzid, rapporteur du projet de loi sur les ententes économiques.

Elle a décidé de soumettre le dispositif adopté en première lecture à l'examen des commissions saisies pour avis et de procéder ensuite à une deuxième lecture du texte.

Judi 4 décembre 1952. — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président de la commission des finances.* — *Au cours d'une réunion commune* avec la commission des finances, la commission a entendu M. Tony Révillon, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, sur le projet de loi (n° 554, année 1952) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Finances et Affaires économiques. — III. — Affaires économiques).

(Voy. *infra* à la rubrique « Finances ».)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 3 décembre 1952. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a rendu compte à ses collègues du résultat des élections de la Sarre et des différentes réactions qu'elles

ont provoquées dans les Chancelleries selon un sens favorable à la reprise des négociations en vue d'une solution conforme aux aspirations sarroises et aux intérêts français.

M. Marcel Plaisant a tenu à noter qu'il ne convenait pas de considérer ces élections comme une victoire pour la France, mais qu'il fallait, au contraire, y reconnaître la manifestation du peuple sarrois, qui a pris conscience de son indépendance et du rôle qu'il est appelé à jouer en Europe, en liaison avec l'économie française. Dans cette circonstance, le Gouvernement français, aussi bien que de nombreuses personnalités, ont multiplié leurs efforts pour que l'autonomie sarroise prit tout son épanouissement ; les élections ont consacré ces espoirs désintéressés.

Le Président a fait connaître le dernier état des débats à l'Assemblée des Nations Unies, ainsi que la formation éventuelle du Cabinet du Président Eisenhower ; il s'est félicité du choix de M. Cabot Lodge comme délégué permanent des Etats-Unis aux Nations Unies.

M. Marius Moutet a donné connaissance à la commission de la suite de son rapport sur les conventions relatives aux relations entre les Trois puissances et la République fédérale allemande ; il a fait une ample analyse, en particulier, de la convention sur le règlement des questions issues de la guerre et de l'occupation.

En résumé, si ces conventions étaient adoptées, l'Allemagne fédérale retrouverait sa pleine autorité sur son territoire et elle s'intégrerait dans le bloc occidental pour devenir l'équivalent d'un allié.

Ce rapport a donné lieu à une discussion contradictoire à laquelle ont pris part MM. René Coty, Léo Hamon et Réveillaud.

Sur une question de M. Léo Hamon, M. Marcel Plaisant a fait part des enquêtes qui ont été ouvertes sur l'assassinat d'un soldat français par un civil allemand.

A ce sujet, la commission a adopté la motion suivante :

« La commission sénatoriale des affaires étrangères, vivement émue des conditions dans lesquelles sont intervenus les actes consécutifs à la tragédie du village d'Ockfen, prie son Président de transmettre au Ministre des Affaires étrangères sa protestation

véhémente contre cette manifestation de barbarie et de témoigner une émotion qui ne saurait être apaisée que par la connaissance exacte de ces faits criminels et les sanctions rigoureuses qui doivent être exigées de l'autorité allemande.»

BOISSONS

Mercredi 3 décembre 1952. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — M. Grégory a, tout d'abord, été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 587, année 1952) tendant à créer un Comité national interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure.

La commission a, ensuite, approuvé le rapport de M. d'Argenlieu concluant à l'adoption, dans le texte de l'Assemblée Nationale, de la proposition de loi (n° 352 année 1952) tendant à modifier les articles 78 et 79 du Code du vin.

Les commissaires ont, enfin, abordé l'examen des amendements déposés sur la proposition de loi (n° 452, année 1952) tendant à abroger l'article premier de la loi du 3 février 1941 et à remettre en vigueur les articles 67 à 74 du Code du vin pour assurer l'assainissement total du marché du vin.

A la demande de son rapporteur, M. Périquier, la commission a repoussé, par 9 voix et 3 abstentions, l'amendement n° 2 rectifié de M. Monichon et plusieurs de ses collègues tendant à rétablir dans une nouvelle rédaction l'article 67 du Code du vin, relatif au blocage précédant la publication des déclarations de récolte.

Elle s'est également prononcée, par 8 voix contre 2 et 2 abstentions, pour le rejet des amendements n°s 9 et 10 de M. Jean Durand, tendant à modifier les articles 68 et 69 du Code du vin qui ont trait aux conditions du recours au blocage et déterminent ses incidences individuelles.

Sur ces mêmes articles, les amendements n°s 3 et 4 rectifié de M. Monichon ont été repoussés par 9 voix et 3 abstentions.

Par contre, la commission a décidé, par 9 voix contre 2, de donner en séance publique un avis favorable à l'adoption d'un

amendement de M. Gay tendant à substituer 1933 à 1928 comme année de référence (articles 69 et 70).

Sur l'article 70, la commission s'est prononcée, par 7 voix contre 3 et 2 abstentions, contre l'amendement n° 11 de M. Jean Durand tendant à modifier le libellé de cet article. Elle a, ensuite, décidé, par 10 voix contre 4, d'accepter en séance publique un amendement du même commissaire, tendant à ne pas rétablir cet article.

Tous les autres amendements (nos 12, 13, 14, 1 rectifié *ter* 6 et 7) ont ensuite été repoussés en bloc par 8 voix contre 2 et 2 abstentions.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 3 décembre 1952. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a poursuivi l'étude du projet de loi (n° 344, année 1952) relatif au développement des services civils pour l'exercice 1953 (Education nationale).

Elle a repris l'examen des articles 2, 5 et 6 qui avaient été précédemment réservés.

L'article 2 a été adopté par 18 voix contre 2, tandis que l'article 5 était voté à l'unanimité, étant entendu que M. Canivez présenterait, au nom de la commission, certaines observations en séance publique.

L'article 6 concernant l'attribution de bourses dans l'enseignement supérieur privé a fait l'objet d'un large débat.

MM. Lamousse, Primet, de Maupeou, Pinton, Delalande, Canivez, Estève, Poisson et M^{lle} Dumont ont, tour à tour, exposé leur position au regard de ce problème. Dans un vote par appel nominal, l'article 6 a été adopté par 13 voix contre 11.

Ont voté pour :

MM. Bertaud (délégué : M. Estève), Pierre Boudet (suppléé par M^{me} Cardot), Delalande, Estève, Ralijaona Laingo, Lassagne (suppléé par M. Voure'h), Lelant, de Maupeou, Monichon (suppléé

par M. Le Sassiér Boisauné), Charles Morel (délégué : M. de Maupeou), Jules Olivier (suppléé par M. Chevalier), Poisson, Paul Robert (délégué : M. Lelant).

Ont voté contre :

MM. Berlioz (suppléé par M^{lle} Mireille Dumont), Bordeneuve, Canivez, Frédéric Cayrou, Paul-Emile Descomps, Jean Lacaze, Louis Lafforgue (délégué : M. Descomps), Lamousse, Gaston Manent (suppléé par M. Pinton), Primet, Southon.

La commission a ensuite entendu M. Auberge, rapporteur du budget considéré, qui lui a donné connaissance des grandes lignes de son rapport et des réductions indicatives suivantes proposées par la commission des finances ayant pour but :

— au chapitre 3122, de marquer son hostilité à la pratique abusive des indemnités pour travaux supplémentaires ;

— au chapitre 3102, de protester contre l'attribution d'indemnités de technicité à tout le personnel de l'Administration centrale ;

— au chapitre 3121, de souhaiter la création de nouveaux postes d'agrégés et de certifiés, en même temps que l'amélioration des conditions matérielles des professeurs stagiaires.

Jeudi 4 décembre 1952. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a entendu M. Jean Masson, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, venu l'entretenir des chapitres du budget de fonctionnement concernant son département.

Le Ministre a exposé dans les grandes lignes la politique que le Gouvernement entend suivre tant dans le domaine de l'Enseignement technique que dans celui de la Jeunesse et des sports. Il a précisé qu'il entendait développer au maximum la promotion du travail, poursuivant en cela l'œuvre entreprise par ses prédécesseurs.

Il a indiqué, par ailleurs, qu'il mettait au point un projet de décret portant création d'un Conseil national de la Formation professionnelle dans lequel seront représentés, avec les professions, les départements ministériels intéressés.

Dans le domaine de la Jeunesse et des Sports, il a indiqué que son désir était de développer l'éducation culturelle, avec toutes les techniques variées qu'elle comporte, notamment sur le plan rural.

L'éducation physique devrait faire l'objet d'épreuves obligatoires aux examens, tant de l'enseignement technique que des autres enseignements. Parallèlement, le contrôle médical obligatoire serait institué.

Sous réserve des possibilités financières, le Ministre a déclaré qu'il était très favorable à l'organisation des jeux de l'Union française actuellement à l'étude.

Contrairement à ce qui a été affirmé par certains, les subventions aux activités sportives et aux fédérations ne seront pas diminuées pour 1953, mais, au contraire, augmentées de 29 millions, dont 10 millions spécialement affectés aux fédérations et associations sportives.

Interrogé au cours de son exposé, notamment par MM. Sené, Canivez, Chapalain, Descomps, Poisson, Pinton, Primet et le Président, le Ministre a répondu à différentes questions.

Au nom de la commission, le Président a remercié M. Masson pour son très intéressant exposé.

Après le départ du Ministre, l'article premier, qui jusqu'alors avait été réservé, ainsi que l'ensemble du projet de budget, ont été adoptés par la commission.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Vendredi 5 décembre 1952. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — Au cours d'une brève séance, la commission a procédé à un échange de vues sur l'hygiène scolaire et universitaire. Le Président a rappelé qu'un décret du 6 septembre 1948 avait rattaché ce service à la Direction de l'Enseignement supérieur. Or, après trois ans de fonctionnement, il semblerait que cette transformation n'a pas donné de très heureux résultats, tant sur le plan du contrôle médical que sur le plan financier.

Après un court échange de vues, la commission a confié à son Président le soin de présenter ses observations à l'occasion de la discussion du chapitre relatif à l'hygiène scolaire et universitaire du budget de fonctionnement de l'Éducation nationale.

FINANCES

Mercredi 3 décembre 1952. — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné le projet de budget du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (n° 557, année 1952) rapporté par M. Bousch.* Des réductions indicatives de 1.000 francs ont été effectuées sur les chapitres 31-01 (Regroupement des services en vue d'obtenir plus d'efficacité), 31-21 (Délai d'achèvement des opérations de déminage), 34-01 (Indemnisation des entreprises ayant construit des immeubles en Alsace-Lorraine sur l'ordre des autorités allemandes), 34-11 (Réforme de l'institution du permis de construire), 34-93 (Etablissement et diffusion des barèmes d'indemnisation des dommages de guerre), 37-03 (Développement de la documentation du public en matière de construction), 37-31 (Etablissement d'un inventaire complet des dommages de guerre), 46-22 (Observations sur les associations syndicales et coopératives de reconstruction). Une discussion s'est instaurée sur le chapitre 31-22 relativement à l'activité des architectes du M. R. U. au terme de laquelle une réduction de 1.432.000 fr. a été décidée correspondant à la suppression de 20 emplois d'architectes en chef, partiellement compensée par la création de 16 emplois d'architectes conseils. La commission a également décidé d'effectuer une réduction de 3.500.000 francs sur les crédits afférents à l'entretien du matériel automobile (chapitre 34-92). Au chapitre 37-41, une réduction de 1 million a été décidée pour souligner que les dépenses d'études, d'aménagement du territoire et d'urbanisme devaient se concrétiser par des résultats positifs. Après avoir examiné l'activité du centre scientifique et technique du bâtiment (chapitre 44-21), la commission a décidé d'effectuer une réduction de 10 millions pour demander que la profession soit appelée à collaborer à la recherche d'améliorations des techniques. Enfin, l'article 3, tendant à confier la gestion des bâtiments provisoires au M. R. U., a été modifié pour tenir compte du fait que l'intervention de l'administration des Domaines était obligatoire.

Par ailleurs, M. Armengaud a attiré l'attention de la commission sur la question de l'indemnisation des dommages de guerre des Français sinistrés à l'étranger.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné le budget de la Radiodiffusion-Télévision française rapporté par M. Debû-Bridel. Un débat s'est instauré sur une réduction de 9 millions effectuée par la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le chapitre 9 (Remboursement à la Radiodiffusion-Télévision française des services rendus par elle à divers départements ministériels ou à des organismes publics), pour attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'accroître le volume des émissions françaises vers l'étranger ainsi que sur la réduction effectuée sur le chapitre 7 pour souligner que la redevance d'usage des postes de radio ne doit prendre aucun caractère fiscal. Après avoir entendu les explications d'un commissaire du Gouvernement sur les conséquences de ces réductions, la commission a décidé de rétablir les crédits sous réserve d'un abattement de 1.000 francs destiné à manifester son accord sur les observations de la commission des finances de l'Assemblée Nationale.

Sur le chapitre 0010 (Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor), la commission a rétabli un crédit de 1.000 francs pour rejeter l'indication d'un amendement, adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à demander l'exonération de la taxe radiophonique au profit des vieux travailleurs salariés qui perçoivent une rente ou une pension des assurances sociales. Un crédit de 6.003.000 francs a été rétabli au chapitre 1020 (Services extérieurs, rémunérations principales), le motif de sa suppression par l'Assemblée Nationale n'ayant pas paru justifié. Sur le chapitre 1050 (Emissions artistiques, collaboration au cachet ou à la vacation), la commission a effectué une réduction de 40.000 francs pour manifester à nouveau sa volonté de voir régler le problème de la retransmission radiophonique des représentations des théâtres nationaux. Enfin, une réduction de 1.000 francs a été décidée sur le chapitre 1060 (Emissions artistiques et d'information, speakers) pour inviter le Gouvernement à apporter une solution au problème des retraites des speakers.

La commission a ensuite entendu la seconde partie du rapport de M. Bousch sur le budget du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans laquelle il a traité du problème de l'habitation. Son exposé a porté successivement sur la situation actuelle du logement en France et les perspectives d'avenir, la comparaison entre les résultats obtenus en matière de construction en France

et en Allemagne, les causes de l'échec de la politique française dans ce domaine et les conséquences de l'insuffisance de ses résultats. Dans sa conclusion, M. Bousch a présenté une esquisse d'une politique efficace du logement.

Sous le bénéfice de ces observations et des modifications précédemment apportées aux crédits, l'ensemble du projet de budget a été adopté.

En fin de séance, la commission a décidé, sur le rapport de M. Bousch, d'émettre un avis favorable à un projet de décret portant ouverture et annulation de crédits qui lui était soumis en application de la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952 relative au développement des dépenses de réparation des dommages de guerre et de construction pour l'exercice 1952.

Judi 4 décembre 1952. — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — Au cours d'une séance tenue en commun avec la commission des affaires économiques, la commission a entendu le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques sur la politique suivie par le Gouvernement en matière de commerce extérieur. Le Secrétaire d'Etat a tout d'abord souligné que, grâce à la réduction du volume des importations et à l'aide à l'exportation, les importations ont été couvertes à 82 % par les exportations pendant le mois d'octobre au lieu de 47,6 % en février. Il a ensuite traité du mécanisme de l'aide à l'exportation et des buts poursuivis par le Gouvernement.

M. Alric, rapporteur du budget des Affaires économiques, a, à son tour, exposé la thèse de la commission des finances en matière de commerce extérieur, selon laquelle une industrie d'un pays a une puissance exportatrice quand elle peut vendre son produit dans le pays où elle veut exporter moins cher que les fabricants de ce pays, tout en la vendant plus cher que chez elle.

Le Ministre a ensuite répondu aux questions que lui ont posées les commissaires et notamment MM. Armengaud, Jean Berthoin, Rapporteur général, Bousch, Chapalain, Clavier, Cordier, Coudé du Foresto, Hoeffel, Lemaire, Jacques Masteau, vice-président et Saller.

Après le départ du Ministre, la commission a adopté le rapport de M. Alric sur le budget des Affaires économiques. Elle a rétabli

le crédit de 23.313.000 francs destiné à la rémunération de 150 vacataires à affecter à la liquidation et au mandatement des remboursements de charges sociales et fiscales aux exportateurs qui avait été disjoint par l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, une réduction de 1.000 francs a été effectuée sur le chapitre 44-13 (Remboursement de charges fiscales à certaines activités industrielles et agricoles) pour demander que l'octroi de l'aide à l'exportation ne soit pas consenti en faveur d'entreprises qui ne feraient pas d'elles-mêmes un effort suffisant — notamment en matière de délais et de prix — pour obtenir des marchés.

Vendredi 5 décembre 1952. — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — La commission a étudié le projet de budget — Charges communes — (n° 596, année 1952) rapporté par M. Pauly. Une réduction de 10 millions a été effectuée sur le chapitre 12-03 (Services des avances des instituts d'émission) pour appuyer une observation concernant les avantages consentis par la Banque de France à son personnel. Des réductions indicatives ont été effectuées sur le chapitre 12-02 (Volume des traites publiques), 14-01 (Remboursement des sommes allouées en garantie), 34-92 (Payement des émissions radiophoniques vers l'étranger) 44-92 (Subvention au charbon), 44-93 (Transfert de ce chapitre au budget de l'Agriculture).

L'article 2 du projet de loi (Constitution d'un corps d'attachés dans les administrations centrales) a donné lieu à un ample débat auquel ont pris part notamment MM. Jean Berthoin, Rapporteur général, Boudet, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Masteau, vice-président, Pauly, rapporteur, Pellenc et Alain Poher. La disjonction de l'article, proposée par MM. Courrière et Primet, n'a pas été adoptée par 10 voix contre 5. Un amendement de M. Jean Berthoin, tendant à préciser que le règlement d'administration publique prévu au 2^e alinéa devra fixer les épreuves d'un concours à caractère professionnel auxquelles devront satisfaire les candidats au corps des attachés d'administration centrale, a été adopté. L'article 2, modifié, a été adopté.

L'article 3 (Réintégration en surnombre de fonctionnaires détachés) a été repris ainsi que l'article 10 (Application à la réduction de la condition d'âge des règles prévues pour la réduction de la durée des services) et l'article 17 (Suppression de la limite aux

engagements assumés par l'Etat au titre de l'assurance-crédit). L'article 18 (Garanties pour l'exportation de films français à l'étranger) a été supprimé sur la proposition de M. Armengaud. Enfin, la commission a décidé de limiter dans l'article 25 l'application du bénéfice des primes à la construction aux seules collectivités locales à l'exclusion des établissements et services publics.

L'ensemble du projet de budget a été adopté.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 2 décembre 1952. — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — Au cours d'une brève séance, la commission a approuvé le rapport pour avis de M. Delalande sur la proposition de loi (n° 380, année 1952) relative à la procédure prud'homale, renvoyée pour le fond à la commission du travail et de la sécurité sociale.

M. Delalande a suggéré à la commission de se rallier au rapport au fond de M. Abel-Durand, sous réserve que le second alinéa du texte proposé pour l'article 74 *a* du Livre IV du Code du travail reçoive la rédaction suivante :

« Les autres demandes de renvoi, notamment pour connexité et litispendance, seront régies par les dispositions de l'article 172 du Code de procédure civile. »

Mercredi 3 décembre 1952. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a successivement entendu et approuvé les rapports de :

— M. Charlet, sur les propositions de loi (n° 482, année 1952) tendant à compléter l'article 113 du Code d'instruction criminelle sur les demandes de mise en liberté provisoire et (n° 525, année 1952) tendant à modifier les articles 311 du Code d'instruction criminelle, 79 du Code de justice pour l'armée de terre et 88 du Code de justice pour l'armée de mer ;

— M. Marcilhacy, sur le projet de loi (n° 490, année 1952) modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ;

— M. Carcassonne, sur le projet de loi (n° 524, année 1952) complétant l'article 47 du Code civil ;

M. Boivin-Champeaux a, ensuite, présenté son projet de rapport sur la proposition de loi (n° 472, année 1952) tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Le rapporteur a, tout d'abord, proposé la suppression des articles A, A bis, B, C et D de la proposition de loi, relatifs au droit de retrait. Il a rappelé, comme cela avait déjà été dit au cours d'une précédente réunion, le caractère absolument anti-juridique d'un tel droit, dont l'exercice entraînerait la caducité d'actes de transmission de la propriété devenus définitifs.

En ce qui concerne la modification de l'article 20 de la loi du 1^{er} septembre 1948, M. Boivin-Champeaux a conclu à la réintroduction des Français ayant exercé leur activité professionnelle hors de la métropole parmi les catégories de propriétaires jouissant d'un droit de reprise privilégié. Il a, toutefois, proposé que, pour toutes les catégories visées par l'article 20, le droit de reprise ne puisse être exercé que si l'acte d'acquisition a date certaine plus de cinq ans — deux ans par autorisation de justice — si le propriétaire établit que son acquisition n'a été faite que pour se loger — avant l'exercice de ce droit.

Le rapporteur a, ensuite, envisagé de porter de six mois à deux ans le délai minimum imparti au propriétaire pour notifier au locataire ou occupant son intention de reprendre le local.

Un large débat s'est alors instauré. Les commissaires socialistes ont développé un contre-projet organisant, au bénéfice des locataires, un droit de préférence en cas de vente de leur local, renforçant dans l'article 19, comme dans l'article 20 de la loi du 1^{er} septembre 1948, les délais de préavis imposés aux propriétaires et aménageant une aide financière au profit des locataires désireux d'acquérir leur local mis en vente.

M. Molle a, de son côté, donné connaissance d'un texte susceptible de servir de base de transaction entre les divers points de vue qui se sont manifestés et réglant dans le détail un certain nombre de questions, telles que la situation en cas de vente par adjudication.

Après avoir déclaré irrecevables deux propositions d'amendements de M. Durand-Réville visant des articles de la loi de 1948 non modifiés par l'Assemblée Nationale et avoir décidé la prise en considération du contre-projet socialiste, la commission a nommé une sous-commission de travail composée de MM. le Président, le Rapporteur, Geoffroy, Gilbert Jules et Molle, à l'effet d'étudier un nouveau texte.

MARINE ET PÊCHES

Mardi 2 décembre 1952. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a donné son accord à l'avis formulé en son nom par M. Denvers sur le projet de budget de la Marine marchande. Elle a notamment insisté sur la nécessité, pour l'État, de passer un avenant avec la Compagnie générale transatlantique afin de préciser le régime des subventions à celle-ci et elle s'est prononcée en faveur d'une amélioration des pensions des marins du commerce par l'application de la loi.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jaudi 4 décembre 1952. — *Présidence de M. Emile Aubert, président.* — La commission a entendu le Directeur des Routes au Ministère des Travaux publics, qui a évoqué devant elle les différents problèmes posés par la réforme du Code de la route, actuellement à l'étude.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 4 décembre 1952. — *Présidence de M. Emilien Lieutaud, président.* — La commission a d'abord procédé à l'examen pour avis du projet de loi (n° 556, année 1952) relatif au budget de la radiodiffusion-télévision française, renvoyé, pour le fond, à la commission des finances.

M. Gaspard a rendu compte des délibérations de la commission des finances sur cette question et a passé en revue les différents chapitres du budget.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Marcilhacy, Le Sassi

er-Boisauné, Charlet, Brizard, Gaspard et le Président, la commission a désigné M. Gaspard comme rapporteur pour avis.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Gaspard sur la proposition de loi (n° 437, année 1952) tendant à fixer les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 11 mai 1946 portant transfert de biens des entreprises de presse.

Un débat s'est engagé, auquel ont participé MM. Bène, Brizard, Michelet, Marcilhacy et Ernest Pezet ; la commission a finalement adopté, par 11 voix contre 4, l'avis de M. Gaspard, favorable aux conclusions du rapport pour le fond présenté par M. Schwartz au nom de la commission de l'intérieur.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Vendredi 5 décembre 1952. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a procédé à un premier examen du projet d'avant-rapport de M. Bardon-Damarzid sur le projet de loi (n° 436, année 1952) organisant le contrôle des ententes économiques et assurant la liberté de la production et du commerce.

Elle a confirmé M. Armengaud dans ses fonctions de rapporteur pour avis.

Celui-ci, après avoir signalé les différences essentielles qui séparent le texte adopté par l'Assemblée Nationale de celui élaboré par M. Bardon-Damarzid, a attiré l'attention de la commission sur les points susceptibles d'être discutés.

La suite de l'examen du projet de loi a été reportée à une séance ultérieure.

Par ailleurs, la commission a chargé son Président d'intervenir dans la discussion du budget de l'Education Nationale sur les problèmes posés par la coordination de la recherche scientifique.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 2 décembre 1952. — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — Le renvoi en commission ayant été décidé par un vote en séance publique, il a été procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 450, année 1952) tendant à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des Chambres d'agriculture, des Chambres de commerce et des Chambres de métiers.

La commission s'est estimée suffisamment informée et a décidé de maintenir M. Méric dans ses fonctions de rapporteur afin que le débat public soit immédiatement poursuivi.